



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 64718

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la campagne de sensibilisation menée par plusieurs associations et organisations non gouvernementales à propos de la dette des pays du tiers-monde. Au-delà des engagements déjà pris par la France en ce domaine, ces organisations demandent une annulation totale et immédiate de la dette des pays du Sud. Il demande au Gouvernement de bien vouloir lui indiquer les engagements déjà réalisés ainsi que les mesures nouvelles qu'il envisagerait de prendre.

Texte de la réponse

Engagements déjà réalisés : la France participe depuis une quinzaine d'années aux opérations d'allègement ou d'annulation de dette par le biais de quatre types de réduction : des réductions octroyées dans un cadre purement bilatéral ; des réductions octroyées dans le cadre concerté du Club de Paris, que la France préside ; des réductions octroyées dans le cadre multilatéral de l'initiative conjointe du FMI et de la Banque mondiale pays pauvres très endettés (PPTe, 1997) ; des réductions supplémentaires dans le cadre des contrats désendettement développement (C2D, 2001). La France est le premier contributeur à l'initiative PPTe (13 M). Elle a soutenu l'accord conclu à Londres le 12 juin 2005, lors du dernier G7 Finances, en faveur d'une annulation à 100 % du stock de la dette à l'égard de l'Association internationale du développement (AID, groupe Banque mondiale), du Fonds africain de développement (FAD, Banque africaine de développement) et du Fonds monétaire international (FMI) pour les pays PPTe ayant franchi le point d'achèvement. Au total, l'ensemble de ces annulations devrait porter sur environ 55 M de stocks. La France a plaidé à cette occasion en faveur de la stricte préservation de la viabilité financière des institutions multilatérales. Le G8 s'est ainsi engagé à compenser intégralement le coût des annulations de dette pour l'AID et le FAD en apportant des ressources supplémentaires à l'occasion des futures reconstitutions des fonds multilatéraux. En outre, la France a soutenu la mobilisation de ressources internes au FMI de manière à préserver la capacité d'intervention du fonds dans les pays les plus pauvres. Dans le cas où les ressources du FMI ne permettront pas de couvrir entièrement cette annulation, les pays du G8 fourniront eux-mêmes une contribution. Mesures nouvelles envisagées : les ressources dégagées par les annulations de dette ne peuvent pas permettre d'atteindre les objectifs fixés à Monterrey et doivent donc être complétées par des financements additionnels. La France est ainsi attachée à la mise en place de mécanismes innovants de financement, indispensables pour compléter l'accroissement de l'APD en apportant des ressources stables et pérennes pour le financement des programmes de développement, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation. La France, avec certains de ses partenaires européens, propose entre autres la mise en place de taxations internationales, notamment à travers le projet pilote franco-allemand d'une contribution sur les billets d'avion, dont les ressources seraient destinées à la lutte contre le VIH/sida et d'autres pandémies mondiales.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64718

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4726

Réponse publiée le : 26 juillet 2005, page 7354